



**Direction du cadastre
et de la géoinformation**
p.a. Registre foncier de
la Broye-Nord vaudois
Rue de Neuchâtel 1
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. : 024 / 557.74.30
Mail : rf.yverdon@vd.ch

Yverdon-les-Bains, le 5 juin 2025

Administration communale de Method
Rue de la Forge 22
1438 Method

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Nouvelle mensuration cadastrale de Method 5 – Suscévaz 4 – Valeyres-sous-Rances 3

Secteurs : Syndicat AF du Mujon, les forêts de Method, Grandes Vignes, Sur Toile, Béthusy, La Chenalette

Plans nouveaux : **Method** : 1 et 3 à 14 **Suscévaz** : 1 et 5 à 10
Valeyres-sous-Rances : 17 et 18

Conformément à l'article 29 de la loi cantonale sur la géoinformation (LGéo-VD) du 8 mai 2012, une enquête publique de 30 jours est ouverte sur les objets suivants :

1. Nouveau plan cadastral
2. Nouvel état descriptif des immeubles
3. Modification des droits réels après remaniement (*secteur AF uniquement*)

Le dossier est déposé du mardi 17 juin 2025 au jeudi 17 juillet 2025 inclusivement

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

à l'office/bureau du Registre foncier de la Broye-Nord vaudois à Yverdon

Les observations éventuelles doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par lettre recommandée au Conservateur du Registre foncier dans le délai d'enquête.

Les propriétaires qui n'interviendront pas dans ce délai seront considérés comme acceptant la nouvelle mensuration cadastrale.

L'adjudicataire de la mensuration Monsieur Daniel Mosini, ingénieur géomètre à Morges, assistera à l'enquête le jeudi 19 juin 2025 de 13h30 à 16h30 pour répondre aux questions éventuelles.

Nous attirons votre attention sur le fait que, dans la majorité des cas (et conformément à l'article 55 dernier alinéa de la loi sur les améliorations foncières (LAF) du 29 novembre 1961), la nouvelle mensuration modifie les surfaces techniques. Les modifications peuvent être positives ou négatives et sont uniquement liées à l'application des techniques de mesures et de calculs. Les méthodes utilisées dans le cadre de cette nouvelle mensuration étant nettement plus précises que celles mises en œuvre lors de la mensuration technique du syndicat, les nouvelles surfaces RF remplacent les anciennes (cf. avis envoyé précédemment concernant l'exécution de la nouvelle mensuration). La surface RF n'ayant qu'un caractère informatif, ces modifications ne donnent lieu à aucune compensation ou indemnisation. **Sur le terrain, les limites n'ont pas été modifiées.**

Les frais relatifs à cette opération sont à l'entière charge du Canton (art. 46 LGéo-VD).

En cas de transfert partiel ou total de votre propriété (vente, succession, donation, ...), nous vous demandons d'informer les intéressés du contenu de cet avis.

Le géomètre cantonal :

C. Favre

Commune(s)	Parcelle(s)	Surface(s) ancienne(s)	Surface(s) nouvelle(s)
Method	187	48834	48976
Method	188	2406	2402
Method	391	56	50



**Direction du cadastre
et de la géoinformation**
p.a. Registre foncier de
la Broye-Nord vaudois
Rue de Neuchâtel 1
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. : 024 / 557.74.30
Mail : rf.yverdon@vd.ch

Yverdon-les-Bains, le 5 juin 2025

Administration communale de Method
Rue de la Forge 22
1438 Method

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Nouvelle mensuration cadastrale de Method 5 – Suscévaz 4 – Valeyres-sous-Rances 3

Secteurs : Syndicat AF du Mujon, les forêts de Method, Grandes Vignes, Sur Toile, Béthusy, La Chenalette
Plans nouveaux : **Method** : 1 et 3 à 14 **Suscévaz** : 1 et 5 à 10
Valeyres-sous-Rances : 17 et 18

Conformément à l'article 29 de la loi cantonale sur la géoinformation (LGéo-VD) du 8 mai 2012, une enquête publique de 30 jours est ouverte sur les objets suivants :

1. Nouveau plan cadastral
2. Nouvel état descriptif des immeubles
3. Modification des droits réels après remaniement (*secteur AF uniquement*)

Le dossier est déposé du mardi 17 juin 2025 au jeudi 17 juillet 2025 inclusivement

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

à l'office/bureau du Registre foncier de la Broye-Nord vaudois à Yverdon

Les observations éventuelles doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par lettre recommandée au Conservateur du Registre foncier dans le délai d'enquête.

Les propriétaires qui n'interviendront pas dans ce délai seront considérés comme acceptant la nouvelle mensuration cadastrale.

L'adjudicataire de la mensuration Monsieur Daniel Mosini, ingénieur géomètre à Morges, assistera à l'enquête le jeudi 19 juin 2025 de 13h30 à 16h30 pour répondre aux questions éventuelles.

Nous attirons votre attention sur le fait que, dans la majorité des cas (et conformément à l'article 55 dernier alinéa de la loi sur les améliorations foncières (LAF) du 29 novembre 1961), la nouvelle mensuration modifie les surfaces techniques. Les modifications peuvent être positives ou négatives et sont uniquement liées à l'application des techniques de mesures et de calculs. Les méthodes utilisées dans le cadre de cette nouvelle mensuration étant nettement plus précises que celles mises en œuvre lors de la mensuration technique du syndicat, les nouvelles surfaces RF remplacent les anciennes (cf. avis envoyé précédemment concernant l'exécution de la nouvelle mensuration). La surface RF n'ayant qu'un caractère informatif, ces modifications ne donnent lieu à aucune compensation ou indemnisation. **Sur le terrain, les limites n'ont pas été modifiées.**

Les frais relatifs à cette opération sont à l'entière charge du Canton (art. 46 LGéo-VD).

En cas de transfert partiel ou total de votre propriété (vente, succession, donation, ...), nous vous demandons d'informer les intéressés du contenu de cet avis.

Le géomètre cantonal :

C. Favre

Commune(s)	Parcelle(s)	Surface(s) ancienne(s)	Surface(s) nouvelle(s)
Method	415	1778	1873
Method	416	156599	156882
Method	432	981	995



**Direction du cadastre
et de la géoinformation**
p.a. Registre foncier de
la Broye-Nord vaudois
Rue de Neuchâtel 1
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. : 024 / 557.74.30
Mail : rf.yverdon@vd.ch

Yverdon-les-Bains, le 5 juin 2025

Administration communale de Method
Rue de la Forge 22
1438 Method

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Nouvelle mensuration cadastrale de Method 5 – Suscévaz 4 – Valeyres-sous-Rances 3

Secteurs : Syndicat AF du Mujon, les forêts de Method, Grandes Vignes, Sur Toile, Béthusy, La Chenalette

Plans nouveaux : **Method** : 1 et 3 à 14 **Suscévaz** : 1 et 5 à 10
Valeyres-sous-Rances : 17 et 18

Conformément à l'article 29 de la loi cantonale sur la géoinformation (LGéo-VD) du 8 mai 2012, une enquête publique de 30 jours est ouverte sur les objets suivants :

1. Nouveau plan cadastral
2. Nouvel état descriptif des immeubles
3. Modification des droits réels après remaniement (*secteur AF uniquement*)

Le dossier est déposé du mardi 17 juin 2025 au jeudi 17 juillet 2025 inclusivement

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

à l'office/bureau du Registre foncier de la Broye-Nord vaudois à Yverdon

Les observations éventuelles doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par lettre recommandée au Conservateur du Registre foncier dans le délai d'enquête.

Les propriétaires qui n'interviendront pas dans ce délai seront considérés comme acceptant la nouvelle mensuration cadastrale.

L'adjudicataire de la mensuration Monsieur Daniel Mosini, ingénieur géomètre à Morges, assistera à l'enquête le jeudi 19 juin 2025 de 13h30 à 16h30 pour répondre aux questions éventuelles.

Nous attirons votre attention sur le fait que, dans la majorité des cas (et conformément à l'article 55 dernier alinéa de la loi sur les améliorations foncières (LAF) du 29 novembre 1961), la nouvelle mensuration modifie les surfaces techniques. Les modifications peuvent être positives ou négatives et sont uniquement liées à l'application des techniques de mesures et de calculs. Les méthodes utilisées dans le cadre de cette nouvelle mensuration étant nettement plus précises que celles mises en œuvre lors de la mensuration technique du syndicat, les nouvelles surfaces RF remplacent les anciennes (cf. avis envoyé précédemment concernant l'exécution de la nouvelle mensuration). La surface RF n'ayant qu'un caractère informatif, ces modifications ne donnent lieu à aucune compensation ou indemnisation. **Sur le terrain, les limites n'ont pas été modifiées.**

Les frais relatifs à cette opération sont à l'entière charge du Canton (art. 46 LGéo-VD).

En cas de transfert partiel ou total de votre propriété (vente, succession, donation, ...), nous vous demandons d'informer les intéressés du contenu de cet avis.

Le géomètre cantonal :

C. Favre

Commune(s)	Parcelle(s)	Surface(s) ancienne(s)	Surface(s) nouvelle(s)
Method	1061	23445	23464
Method	1082	1265	1271
Method	1098	5416	5422



**Direction du cadastre
et de la géoinformation**
p.a. Registre foncier de
la Broye-Nord vaudois
Rue de Neuchâtel 1
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. : 024 / 557.74.30
Mail : rf.yverdon@vd.ch

Yverdon-les-Bains, le 5 juin 2025

Administration communale de Method
Rue de la Forge 22
1438 Method

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Nouvelle mensuration cadastrale de Method 5 – Suscévaz 4 – Valeyres-sous-Rances 3

Secteurs : Syndicat AF du Mujon, les forêts de Method, Grandes Vignes, Sur Toile, Béthusy, La Chenalette

Plans nouveaux : **Method** : 1 et 3 à 14 **Suscévaz** : 1 et 5 à 10
Valeyres-sous-Rances : 17 et 18

Conformément à l'article 29 de la loi cantonale sur la géoinformation (LGéo-VD) du 8 mai 2012, une enquête publique de 30 jours est ouverte sur les objets suivants :

1. Nouveau plan cadastral
2. Nouvel état descriptif des immeubles
3. Modification des droits réels après remaniement (*secteur AF uniquement*)

Le dossier est déposé du mardi 17 juin 2025 au jeudi 17 juillet 2025 inclusivement

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

à l'office/bureau du Registre foncier de la Broye-Nord vaudois à Yverdon

Les observations éventuelles doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par lettre recommandée au Conservateur du Registre foncier dans le délai d'enquête.

Les propriétaires qui n'interviendront pas dans ce délai seront considérés comme acceptant la nouvelle mensuration cadastrale.

L'adjudicataire de la mensuration Monsieur Daniel Mosini, ingénieur géomètre à Morges, assistera à l'enquête le jeudi 19 juin 2025 de 13h30 à 16h30 pour répondre aux questions éventuelles.

Nous attirons votre attention sur le fait que, dans la majorité des cas (et conformément à l'article 55 dernier alinéa de la loi sur les améliorations foncières (LAF) du 29 novembre 1961), la nouvelle mensuration modifie les surfaces techniques. Les modifications peuvent être positives ou négatives et sont uniquement liées à l'application des techniques de mesures et de calculs. Les méthodes utilisées dans le cadre de cette nouvelle mensuration étant nettement plus précises que celles mises en œuvre lors de la mensuration technique du syndicat, les nouvelles surfaces RF remplacent les anciennes (cf. avis envoyé précédemment concernant l'exécution de la nouvelle mensuration). La surface RF n'ayant qu'un caractère informatif, ces modifications ne donnent lieu à aucune compensation ou indemnisation. **Sur le terrain, les limites n'ont pas été modifiées.**

Les frais relatifs à cette opération sont à l'entière charge du Canton (art. 46 LGéo-VD).

En cas de transfert partiel ou total de votre propriété (vente, succession, donation, ...), nous vous demandons d'informer les intéressés du contenu de cet avis.

Le géomètre cantonal :

C. Favre

Commune(s)	Parcelle(s)	Surface(s) ancienne(s)	Surface(s) nouvelle(s)
Method	1099	6565	6597
Method	1104	15011	15052
Method	1119	816	791



**Direction du cadastre
et de la géoinformation**
p.a. Registre foncier de
la Broye-Nord vaudois
Rue de Neuchâtel 1
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. : 024 / 557.74.30
Mail : rf.yverdon@vd.ch

Yverdon-les-Bains, le 5 juin 2025

Administration communale de Method
Rue de la Forge 22
1438 Method

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Nouvelle mensuration cadastrale de Method 5 – Suscévaz 4 – Valeyres-sous-Rances 3

Secteurs : Syndicat AF du Mujon, les forêts de Method, Grandes Vignes, Sur Toile, Béthusy, La Chenalette

Plans nouveaux : **Method** : 1 et 3 à 14 **Suscévaz** : 1 et 5 à 10
Valeyres-sous-Rances : 17 et 18

Conformément à l'article 29 de la loi cantonale sur la géoinformation (LGéo-VD) du 8 mai 2012, une enquête publique de 30 jours est ouverte sur les objets suivants :

1. Nouveau plan cadastral
2. Nouvel état descriptif des immeubles
3. Modification des droits réels après remaniement (*secteur AF uniquement*)

Le dossier est déposé du mardi 17 juin 2025 au jeudi 17 juillet 2025 inclusivement

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

à l'office/bureau du Registre foncier de la Broye-Nord vaudois à Yverdon

Les observations éventuelles doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par lettre recommandée au Conservateur du Registre foncier dans le délai d'enquête.

Les propriétaires qui n'interviendront pas dans ce délai seront considérés comme acceptant la nouvelle mensuration cadastrale.

L'adjudicataire de la mensuration Monsieur Daniel Mosini, ingénieur géomètre à Morges, assistera à l'enquête le jeudi 19 juin 2025 de 13h30 à 16h30 pour répondre aux questions éventuelles.

Nous attirons votre attention sur le fait que, dans la majorité des cas (et conformément à l'article 55 dernier alinéa de la loi sur les améliorations foncières (LAF) du 29 novembre 1961), la nouvelle mensuration modifie les surfaces techniques. Les modifications peuvent être positives ou négatives et sont uniquement liées à l'application des techniques de mesures et de calculs. Les méthodes utilisées dans le cadre de cette nouvelle mensuration étant nettement plus précises que celles mises en œuvre lors de la mensuration technique du syndicat, les nouvelles surfaces RF remplacent les anciennes (cf. avis envoyé précédemment concernant l'exécution de la nouvelle mensuration). La surface RF n'ayant qu'un caractère informatif, ces modifications ne donnent lieu à aucune compensation ou indemnisation. **Sur le terrain, les limites n'ont pas été modifiées.**

Les frais relatifs à cette opération sont à l'entière charge du Canton (art. 46 LGéo-VD).

En cas de transfert partiel ou total de votre propriété (vente, succession, donation, ...), nous vous demandons d'informer les intéressés du contenu de cet avis.

Le géomètre cantonal :

C. Favre

Commune(s)	Parcelle(s)	Surface(s) ancienne(s)	Surface(s) nouvelle(s)
Method	1120	109435	109530
Method	1126	8750	8731
Method	1137	334354	333764

Yverdon-les-Bains, le 5 juin 2025

Administration communale de Method
Rue de la Forge 22
1438 Method

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Nouvelle mensuration cadastrale de Method 5 – Suscévaz 4 – Valeyres-sous-Rances 3

Secteurs : Syndicat AF du Mujon, les forêts de Method, Grandes Vignes, Sur Toile, Béthusy, La Chenalette

Plans nouveaux : **Method** : 1 et 3 à 14 **Suscévaz** : 1 et 5 à 10
Valeyres-sous-Rances : 17 et 18

Conformément à l'article 29 de la loi cantonale sur la géoinformation (LGéo-VD) du 8 mai 2012, une enquête publique de 30 jours est ouverte sur les objets suivants :

1. Nouveau plan cadastral
2. Nouvel état descriptif des immeubles
3. Modification des droits réels après remaniement (*secteur AF uniquement*)

Le dossier est déposé du mardi 17 juin 2025 au jeudi 17 juillet 2025 inclusivement

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

à l'office/bureau du Registre foncier de la Broye-Nord vaudois à Yverdon

Les observations éventuelles doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par lettre recommandée au Conservateur du Registre foncier dans le délai d'enquête.

Les propriétaires qui n'interviendront pas dans ce délai seront considérés comme acceptant la nouvelle mensuration cadastrale.

L'adjudicataire de la mensuration Monsieur Daniel Mosini, ingénieur géomètre à Morges, assistera à l'enquête le jeudi 19 juin 2025 de 13h30 à 16h30 pour répondre aux questions éventuelles.

Nous attirons votre attention sur le fait que, dans la majorité des cas (et conformément à l'article 55 dernier alinéa de la loi sur les améliorations foncières (LAF) du 29 novembre 1961), la nouvelle mensuration modifie les surfaces techniques. Les modifications peuvent être positives ou négatives et sont uniquement liées à l'application des techniques de mesures et de calculs. Les méthodes utilisées dans le cadre de cette nouvelle mensuration étant nettement plus précises que celles mises en œuvre lors de la mensuration technique du syndicat, les nouvelles surfaces RF remplacent les anciennes (cf. avis envoyé précédemment concernant l'exécution de la nouvelle mensuration). La surface RF n'ayant qu'un caractère informatif, ces modifications ne donnent lieu à aucune compensation ou indemnisation. **Sur le terrain, les limites n'ont pas été modifiées.**

Les frais relatifs à cette opération sont à l'entière charge du Canton (art. 46 LGéo-VD).

En cas de transfert partiel ou total de votre propriété (vente, succession, donation, ...), nous vous demandons d'informer les intéressés du contenu de cet avis.

Le géomètre cantonal :



C. Favre

Commune(s)	Parcelle(s)	Surface(s) ancienne(s)	Surface(s) nouvelle(s)
Method	1138	406712	406758
Method	1139	175597	175417
Method	1148	33161	33128

Yverdon-les-Bains, le 5 juin 2025

Administration communale de Method
Rue de la Forge 22
1438 Method

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Nouvelle mensuration cadastrale de Method 5 – Suscévaz 4 – Valeyres-sous-Rances 3

Secteurs : Syndicat AF du Mujon, les forêts de Method, Grandes Vignes, Sur Toile, Béthusy, La Chenalette

Plans nouveaux : **Method** : 1 et 3 à 14 **Suscévaz** : 1 et 5 à 10
Valeyres-sous-Rances : 17 et 18

Conformément à l'article 29 de la loi cantonale sur la géoinformation (LGéo-VD) du 8 mai 2012, une enquête publique de 30 jours est ouverte sur les objets suivants :

1. Nouveau plan cadastral
2. Nouvel état descriptif des immeubles
3. Modification des droits réels après remaniement (*secteur AF uniquement*)

Le dossier est déposé du mardi 17 juin 2025 au jeudi 17 juillet 2025 inclusivement

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

à l'office/bureau du Registre foncier de la Broye-Nord vaudois à Yverdon

Les observations éventuelles doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par lettre recommandée au Conservateur du Registre foncier dans le délai d'enquête.

Les propriétaires qui n'interviendront pas dans ce délai seront considérés comme acceptant la nouvelle mensuration cadastrale.

L'adjudicataire de la mensuration Monsieur Daniel Mosini, ingénieur géomètre à Morges, assistera à l'enquête le jeudi 19 juin 2025 de 13h30 à 16h30 pour répondre aux questions éventuelles.

Nous attirons votre attention sur le fait que, dans la majorité des cas (et conformément à l'article 55 dernier alinéa de la loi sur les améliorations foncières (LAF) du 29 novembre 1961), la nouvelle mensuration modifie les surfaces techniques. Les modifications peuvent être positives ou négatives et sont uniquement liées à l'application des techniques de mesures et de calculs. Les méthodes utilisées dans le cadre de cette nouvelle mensuration étant nettement plus précises que celles mises en œuvre lors de la mensuration technique du syndicat, les nouvelles surfaces RF remplacent les anciennes (cf. avis envoyé précédemment concernant l'exécution de la nouvelle mensuration). La surface RF n'ayant qu'un caractère informatif, ces modifications ne donnent lieu à aucune compensation ou indemnisation. **Sur le terrain, les limites n'ont pas été modifiées.**

Les frais relatifs à cette opération sont à l'entière charge du Canton (art. 46 LGéo-VD).

En cas de transfert partiel ou total de votre propriété (vente, succession, donation, ...), nous vous demandons d'informer les intéressés du contenu de cet avis.

Le géomètre cantonal :



C. Favre

Commune(s)	Parcelle(s)	Surface(s) ancienne(s)	Surface(s) nouvelle(s)
Method	1152	2419	2422
Method	1153	2727	2725
Method	1154	958	937



**Direction du cadastre
et de la géoinformation**
p.a. Registre foncier de
la Broye-Nord vaudois
Rue de Neuchâtel 1
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. : 024 / 557.74.30
Mail : rf.yverdon@vd.ch

Yverdon-les-Bains, le 5 juin 2025

Administration communale de Method
Rue de la Forge 22
1438 Method

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Nouvelle mensuration cadastrale de Method 5 – Suscévaz 4 – Valeyres-sous-Rances 3

Secteurs : Syndicat AF du Mujon, les forêts de Method, Grandes Vignes, Sur Toile, Béthusy, La Chenalette

Plans nouveaux : **Method** : 1 et 3 à 14 **Suscévaz** : 1 et 5 à 10
Valeyres-sous-Rances : 17 et 18

Conformément à l'article 29 de la loi cantonale sur la géoinformation (LGéo-VD) du 8 mai 2012, une enquête publique de 30 jours est ouverte sur les objets suivants :

1. Nouveau plan cadastral
2. Nouvel état descriptif des immeubles
3. Modification des droits réels après remaniement (*secteur AF uniquement*)

Le dossier est déposé du mardi 17 juin 2025 au jeudi 17 juillet 2025 inclusivement

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

à l'office/bureau du Registre foncier de la Broye-Nord vaudois à Yverdon

Les observations éventuelles doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par lettre recommandée au Conservateur du Registre foncier dans le délai d'enquête.

Les propriétaires qui n'interviendront pas dans ce délai seront considérés comme acceptant la nouvelle mensuration cadastrale.

L'adjudicataire de la mensuration Monsieur Daniel Mosini, ingénieur géomètre à Morges, assistera à l'enquête le jeudi 19 juin 2025 de 13h30 à 16h30 pour répondre aux questions éventuelles.

Nous attirons votre attention sur le fait que, dans la majorité des cas (et conformément à l'article 55 dernier alinéa de la loi sur les améliorations foncières (LAF) du 29 novembre 1961), la nouvelle mensuration modifie les surfaces techniques. Les modifications peuvent être positives ou négatives et sont uniquement liées à l'application des techniques de mesures et de calculs. Les méthodes utilisées dans le cadre de cette nouvelle mensuration étant nettement plus précises que celles mises en œuvre lors de la mensuration technique du syndicat, les nouvelles surfaces RF remplacent les anciennes (cf. avis envoyé précédemment concernant l'exécution de la nouvelle mensuration). La surface RF n'ayant qu'un caractère informatif, ces modifications ne donnent lieu à aucune compensation ou indemnisation. **Sur le terrain, les limites n'ont pas été modifiées.**

Les frais relatifs à cette opération sont à l'entière charge du Canton (art. 46 LGéo-VD).

En cas de transfert partiel ou total de votre propriété (vente, succession, donation, ...), nous vous demandons d'informer les intéressés du contenu de cet avis.

Le géomètre cantonal :

C. Favre

Commune(s)	Parcelle(s)	Surface(s) ancienne(s)	Surface(s) nouvelle(s)
Method	1156	6106	6124
Method	1164	1703	1698
Method	1180	85835	83860



**Direction du cadastre
et de la géoinformation**
p.a. Registre foncier de
la Broye-Nord vaudois
Rue de Neuchâtel 1
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. : 024 / 557.74.30
Mail : rf.yverdon@vd.ch

Yverdon-les-Bains, le 5 juin 2025

Administration communale de Method
Rue de la Forge 22
1438 Method

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Nouvelle mensuration cadastrale de Method 5 – Suscévaz 4 – Valeyres-sous-Rances 3

Secteurs : Syndicat AF du Mujon, les forêts de Method, Grandes Vignes, Sur Toile, Béthusy, La Chenalette

Plans nouveaux : **Method** : 1 et 3 à 14 **Suscévaz** : 1 et 5 à 10
Valeyres-sous-Rances : 17 et 18

Conformément à l'article 29 de la loi cantonale sur la géoinformation (LGéo-VD) du 8 mai 2012, une enquête publique de 30 jours est ouverte sur les objets suivants :

1. Nouveau plan cadastral
2. Nouvel état descriptif des immeubles
3. Modification des droits réels après remaniement (*secteur AF uniquement*)

Le dossier est déposé du mardi 17 juin 2025 au jeudi 17 juillet 2025 inclusivement

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

à l'office/bureau du Registre foncier de la Broye-Nord vaudois à Yverdon

Les observations éventuelles doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par lettre recommandée au Conservateur du Registre foncier dans le délai d'enquête.

Les propriétaires qui n'interviendront pas dans ce délai seront considérés comme acceptant la nouvelle mensuration cadastrale.

L'adjudicataire de la mensuration Monsieur Daniel Mosini, ingénieur géomètre à Morges, assistera à l'enquête le jeudi 19 juin 2025 de 13h30 à 16h30 pour répondre aux questions éventuelles.

Nous attirons votre attention sur le fait que, dans la majorité des cas (et conformément à l'article 55 dernier alinéa de la loi sur les améliorations foncières (LAF) du 29 novembre 1961), la nouvelle mensuration modifie les surfaces techniques. Les modifications peuvent être positives ou négatives et sont uniquement liées à l'application des techniques de mesures et de calculs. Les méthodes utilisées dans le cadre de cette nouvelle mensuration étant nettement plus précises que celles mises en œuvre lors de la mensuration technique du syndicat, les nouvelles surfaces RF remplacent les anciennes (cf. avis envoyé précédemment concernant l'exécution de la nouvelle mensuration). La surface RF n'ayant qu'un caractère informatif, ces modifications ne donnent lieu à aucune compensation ou indemnisation. **Sur le terrain, les limites n'ont pas été modifiées.**

Les frais relatifs à cette opération sont à l'entière charge du Canton (art. 46 LGéo-VD).

En cas de transfert partiel ou total de votre propriété (vente, succession, donation, ...), nous vous demandons d'informer les intéressés du contenu de cet avis.

Le géomètre cantonal :

C. Favre

Commune(s)	Parcelle(s)	Surface(s) ancienne(s)	Surface(s) nouvelle(s)
Method	1182	62005	62020
Method	1183	320	321
Method	1185	569	0